

Séance du 11 avril 2022

Convocation du 7 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt deux, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs DUPONT BLOND Rachel, LEVASSEUR Yasmine, KAZMIERCZAK René, DECORNET Aïda, WARIN BLIN Maïté, COMTE Sophie, EKOUME Alain, DEHAISNE Jean-Jacques, RENAULT-RENAUD Eric, BOYER Joanic, RYBARCZYK Sandrine, PELLEGRINELLI Fabien

Excusés : LE MOULLAC Yves, BEZEAUX Christian, DELANDRE Bérengère, TURMEL Sandra, WEYDT ROUVEURE Julie

Pouvoirs de : DELACHAPELLE-MOREL Denis à PELLEGRINELLI Fabien, FRANCOIS Loïc à Jean-Claude PELLERIN, LEANDRI Guillaume à KAZMIERCZAK René, DEVILLE Francesca à DUPONT BLOND Rachel, BORGES Dina à LEVASSEUR Yasmine.

Secrétaire de Séance : René KAZMIERCZAK

Ordre du jour :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**
- 3/ Finances : Crédits scolaires 2022**
- 4/ Compte Administratif 2021**
- 5/ Compte de Gestion 2021**
- 6/ Affectation du Résultat 2021**
- 7/ Vote des taux communaux 2021**
- 8/ Budget Primitif 2022**
- 9/ Personnel Communal : Création de deux postes de contrat PEC**
- 10/ Personnel Communal : Création d'un poste d'apprenti**
- 11/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E.Renan – F.Dolto**
- 12/ Délégation du Conseil Municipal au Maire**
- 13/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)**
- 14/ Délégation maîtrise d'œuvre SMBVB (Zones Humides)**

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **DESIGNE** M. René KAZMIERCZAK, comme secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente

3/ Finances : Crédits scolaires 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

- **ADOPTE** les Crédits Scolaires comme suit :

CREDITS SCOLAIRES 2022

Attribution par élèves	2021	2022
Crédits scolaires élémentaires	65,30€	65,30€
Crédits scolaires pré-élémentaires	72,00€	72,00€

Dotation matériel par classe	2021	2022
	100,00€	100,00€

CREDITS SCOLAIRES	2021				2022			
	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle
	BERONELLE		TUILERIE		BERONELLE		TUILERIE	
Nombre de classes Effectifs	2 29	1 23	4 102	3 59	2 29	1 26	5 102	3 59
Crédits scolaires (Attribution/élève x effectifs)	1 894 €	1 656 €	6 660 €	4 248 €	1 894 €	1 872 €	6 661 €	4 248 €
Dotation matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	200 €	100 €	400 €	300 €	200 €	100 €	500 €	300 €
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotation matériel)	2 094 €	1 756 €	7 060 €	4 548 €	2 094 €	1 972 €	7 161 €	4 548 €
	3 850 €		11 608 €		4 066 €		11 709 €	
Total	15 458 €				15 774 €			

4/ Compte Administratif 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2021, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé et présenté par Monsieur le Maire, procède à son approbation.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et se retire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir constaté l'exacte conformité avec le compte de gestion du Trésorier, à l'unanimité,

➤ **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi, suivant le tableau :

➤ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultats propres à l'exercice 2021	1 738 210,70	2 020 075,62	281 864,92
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2020)	0,00	1 204 096,08	1 204 096,08
	Résultat de clôture Fonctionnement 2021			1 485 961,00
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats propres à l'exercice 2021	227 948,09	306 484,96	78 536,87
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2020)	0,00	158 905,89	158 905,89
	Résultat de clôture Investissement 2021 (1)			237 442,76
	<i>(1) Dans le BP N+1; reporter en D001 en cas de déficit ou R001 en cas de résultat excédentaire,</i>			
	Solde global d'exécution de l'exercice 2021			1 723 403,76
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	834 980,00	335 822,00	-499 158,00
	RESULTATS CUMULES 2021	2 801 138,79	4 025 384,55	1 224 245,76
REPRISE DES RESULTATS	Besoin total de financement (Recettes Investt 1068)			261 715,24
	Report en fonctionnement en R002 recettes			1 224 245,76

5/ Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budget primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6/ Affectation du résultat 2021

VU les résultats de l'exercice 2021 tels qu'ils figurent au compte administratif

➤ ADOPTE les résultats de l'exercice 2021 comme suit

Résultat de clôture section d'investissement :	237 442.76 €
Reste à payer de l'exercice 2021 :	499 158 €
Résultat de clôture section fonctionnement :	1 485 961 €

➤ DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserve de la section d'investissement (art. 1068)	261 715.24 €
Report en section de fonctionnement :	1 224 245.76 €

7/ Vote des taux communaux 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

➤ **ADOPTE** à l'unanimité les taux d'impositions de l'exercice 2022 comme suit :

- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 62.35 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 62.58 %

8/ Budget Primitif 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu la présentation faite par Monsieur le Maire

- **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

3 174 650.17 € en section de fonctionnement

2 143 203.20 € en section d'investissement

Rachel BLOND et René KAZMIERCZAK souhaitent attirer l'attention de Monsieur le Maire sur la masse salariale, car si l'on veut garder de la marge de manœuvre sur l'investissement, il faut maîtriser cette dépense.

L'augmentation de la masse salariale, doit entraîner un service supplémentaire rendu à la population.

→ Travaux Eclairage Public phase 1 – SE60

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'Eclairage Public - AERIEN - Village (Tranche EP 1) inscrits et votés au BP 2022 devraient être réalisés cette année :

Le coût total prévisionnel de ces travaux TTC, établi au 11 avril 2022, s'élève à la somme de **258 139,21 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel de la participation de la commune est de **163 989,39 €** (avec subvention).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

➤ **Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - AERIEN - Village (Tranche EP 1)(2022)**

➤ **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.

➤ **Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention conditionnera le démarrage des travaux.

➤ **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

➤ **Autorise** le versement au SE60 d'un montant total de de 163 989.39 € inscrit au BP 2022 reparti comme suit :

- 154 000 €, en investissement à l'article 2041582
- 16 200 €, en fonctionnement à l'article 6042

9/ Personnel Communal : Création de deux postes de contrat PEC

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sur la nécessité de renforcer l'équipe des services techniques

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

➤ DECIDE de créer deux postes de contrat PEC à temps complet, à compter du 1er mai 2022, pour un an, renouvelable un an.

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et tous documents liés à ce dossier

Une aide mensuelle de l'Etat est versée aux Collectivités à hauteur de 40% du salaire (basé sur 20h hebdomadaire). Un dossier de demande d'aide sera fait.

L'ensemble du Conseil Municipal demande que la restitution de l'audit organisationnel réalisé par le Centre de Gestion de l'Oise, lui soit faite rapidement lors de la prochaine réunion de conseil afin de pouvoir se positionner de façon éclairée sur l'ensemble des modifications et créations de postes à venir.

10/ Personnel Communal : Création d'un poste d'apprenti

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, sur la nécessité de renforcer l'équipe des services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DÉCIDE de créer un poste de contrat d'apprentissage à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, pour une durée de 3 ans.
- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure ce contrat d'apprentissage et à signer tous documents concernant ce dossier

La rémunération (en % du SMIC) serait la suivante en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 21 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%
2 ^e année	39%	51%	61%
3 ^e année	55%	67%	78%

Cette rémunération suivra l'évolution de la réglementation en vigueur.

- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022

➤ **11/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E.Renan – F.Dolto**

Par courrier du 21 mars dernier, Oise Habitat fait part de son souhait de vendre des maisons rue E.RENAN et F.DOLTO.

Pour que cette opération puisse se faire, il faut que le Conseil Municipal, suite à l'accord de principe de Monsieur le Maire, décide la vente du terrain d'assiette sur lequel les maisons ont été construites.

Un bail emphytéotique de 70 ans a été signé en date du 16 octobre 1998.

La proposition de Oise Habitat serait d'acheter à la collectivité, 1 711 m² pour un montant de 171110 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de vendre ce terrain d'assiette à Oise Habitat.

Monsieur René KAZMIERCZAK informe le Conseil Municipal qu'il va voter contre comme il le fait pour la vente du patrimoine ancien du parc social situé sur la commune, dans la mesure où cela constitue une aliénation de la volonté politique des élus qui l'ont précédés.

Un débat entre les élus s'engage alors, sur ce dossier .

Il est demandé à Monsieur le Maire que Oise Habitat vienne donner de plus amples informations quant à ce sujet.

Monsieur le Maire propose donc de retirer ce point à l'ordre du jour et de proposer à Oise Habitat de venir à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Alain EKOUMÉ, propose que du terrain, pour construire un nouveau patrimoine du logement social, soit alloué par équivalence.

12/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Par délibération, en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal, a donné à Monsieur le Maire, un certain nombre de délégations.

Dans le point le 10, de cette délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire « à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Il convient de compléter cet article en y ajoutant « l'aliénation de biens immobiliers (terrains) » jusqu'à 4 600€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de compléter le point 10 de la délibération du 25 mai 2020 en y ajoutant « l'aliénation de biens immobiliers (terrains) » jusqu'à un montant 4600€

13/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)

Par décision du Maire, l'échange de parcelle de 12m² entre la Commune et Monsieur Franck MIGNON a été signé le 1^{er} avril 2022.

Monsieur le Maire rend compte de cette délégation.

14/ Délégation maîtrise d'œuvre SMBVB (Zones Humides)

Pour faire suite aux études effectuées sur les zones humides sur la commune, nous arrivons à la phase des travaux.

Il est souhaitable, dans le cadre du projet, de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SMBVB.

Le SMBVB assurera le paiement des factures et percevra la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (80% du montant des travaux).

Le coût restant à la charge de la Commune en plus des études (23 000€) sera de 30 000 € estimés.

Les travaux auront pour finalité de restaurer les fonctionnalités des zones humides.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SMBVB
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention technique et financière pour la réalisation des travaux sur les zones humides ainsi que tous les avenants nécessaires.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au BP 2022

La séance est levée à 21h

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- 1/ Désignation d'un secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-rendu de la séance précédente
- 3/ Finances : Crédits scolaires 2022
- 4/ Compte Administratif 2021
- 5/ Compte de Gestion 2021
- 6/ Affectation du Résultat 2021
- 7/ Vote des taux communaux 2021
- 8/ Budget Primitif 2022
- 9/ Personnel Communal : Création de deux postes de contrat PEC
- 10/ Personnel Communal : Création d'un poste d'apprenti
- 11/ Oise Habitat : Vente parcelles de terrain lotissement rue E.Renan – F.Dolto
- 12/ Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 13/ Utilisation de la Délégation de Compétence (L2122-22 du CGCT)
- 14/ Délégation maîtrise d'œuvre SMBVB (Zones Humides)

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Rachel	DUPONT BLOND	
Loïc	FRANCOIS	Pouvoir à JC PELLERIN
Yasmine	LEVASSEUR	
René	KAZMIERCZAK	
Aïda	DECORNET	
Christian	BEZEAUX	Excusé
Maïté	WARIN BLIN	
Dina	BORGES	Pouvoir à Y.LEVASSEUR
Joanic	BOYER	
Sophie	COMTE	
Jean-Jacques	DEHAISNE	
Denis	DELACHAPELLE-MOREL	Pouvoir à F.PELLEGRINELLI
Bérengère	DELANDRE	Excusée
Francesca	DEVILLE	Pouvoir à R.DUPONT BLOND
Alain	EKOUME	
Guillaume	LEANDRI	Pouvoir à R. KAZMIERCZAK
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Fabien	PELLEGRINELLI	
Eric	RENAULT-RENAUD	
Sandrine	RYBARCZYK	
Sandra	TURMEL	Excusée
Julie	WEYDT-ROUVEURE	Excusée